	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

1. MESURES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

1.1. CHOIX DES LOCAUX D'EXAMEN

Les locaux choisis pour organiser les examens doivent répondre aux contraintes suivantes :


- ils doivent permettre une aération régulière par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures, notamment pendant et après les opérations de nettoyage et/ou toutes les heures pendant les épreuves), dans le cadre des directives données par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (circulaire du 19 novembre 2021) ; lorsque cela est possible, il est recommandé de privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple) ; s'agissant des locaux ventilés mécaniquement, le bon fonctionnement de la ventilation et la conformité des débits doivent être contrôlés au préalable (Cf. dispositions du protocole sanitaire du ministère de la santé et des circulaires de la DGESIP des 5 août, 5 septembre 2021 et 19 novembre) ;
- présence de savon et de solution hyrdoalcoolique (SHA) en quantité suffisante dans les sanitaires ; stricte suppression des essuie-mains remplacés par des serviettes en papier jetable, ou des distributeurs d'essuie main en papier.

1.2. PREPARATION DES EPREUVES

Avant les épreuves :

S'assurer que le protocole général de nettoyage-désinfection est bien appliqué avant les épreuves et que ce protocole peut être mis en œuvre chaque fois que la salle est inoccupée.

- protocole général de nettoyage-désinfection :
 - pour les bâtiments inoccupés depuis plus de cinq jours, procéder à un nettoyage à l'aide de produits détergents pour une remise en propreté selon les méthodes habituelles, sans mesure de désinfection supplémentaire (ex. poignées de porte, interrupteurs, poignées de salle de classe, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.) ;
 - pour les bâtiments ouverts au public, un nettoyage-désinfection doit être réalisé avec un désinfectant virucide de la norme 14476 (Cf. fiches techniques du MSS) ; décliner un plan de service de nettoyage périodique avec suivi, assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminées ;
- pour les équipes de nettoyage, porter les équipements de protection conformes aux prescriptions de la fiche de sécurité des produits utilisés ;
- sensibiliser à l'approvisionnement en continu de papier de toilette, savon et serviette en papier jetable.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022 Version n° 2

Préparer l'arrivée


- accompagner la convocation envoyée à chacun des candidats des consignes sanitaires imposées lors de l'accès aux salles, durant les épreuves et lors de la sortie des épreuves, du protocole mis en place en cas de symptômes, ainsi que des aménagements du règlement applicable aux épreuves, le cas échéant ;
- installer une signalétique des entrées visible de loin, des marquages au sol, rubalises, bornes (...) pour objectiver la distance physique d'un mètre ;
- **s'assurer de la disponibilité des masques FFP2 fournis aux étudiants et aux personnels de surveillance et d'accueil ;**
- mettre à disposition du gel SHA en quantité suffisante dès la file d'attente, dans les salles et dans les sanitaires, et imposer un nettoyage des mains au SHA à chaque entrée et sortie dans la salle. Les sanitaires devront disposer de savon en quantité suffisante ;
- prévoir la régulation du nombre de personne dans les toilettes (distanciation physique, mesures barrières) ;
- afficher les consignes sanitaires dans la file d'attente, dans les salles d'examen, dans les sanitaires et dans les lieux de circulation ;
- afficher l'heure du dernier passage de l'équipe de nettoyage pour information des candidats.

Organiser la salle d'examen :

- privilégier un espacement maximal entre les candidats ;
- placer les copies et les feuilles de brouillon sur les tables en quantité suffisante après nettoyage des mains au SHA ;
- prévoir un stock de stylos pour l'émargement en cas d'oubli des candidats.

Prendre des mesures pour l'équipe d'encadrement et de surveillance

- désigner un référent COVID pour assurer l'organisation sanitaire ;
- définir les emplacements stratégiques de chaque personnel d'accueil et de surveillance ;
- équiper de masques FFP2 les personnels d'encadrement et de surveillance (en nombre suffisant pour changer au bout d'une 8 heures de présence) ;
- fournir des lingettes jetables désinfectantes ou des produits de désinfection conformes à la norme « EN 14 476 » afin que les surfaces couramment utilisées (ex. claviers, télécommandes, matériel utilisé fourni ou apporté par le candidat, chaises, tables, etc.) puissent être fréquemment désinfectées.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022 Version n° 2

Mesures à prendre en cas de symptômes

Toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteinte par la covid-19. En cas de signes évocateurs de covid-19, les mesures détaillées ci-après (tirées de la fiche éditée par le ministère du travail¹) doivent être mises en œuvre sans tarder :

- isoler la personne en la guidant si possible vers un local dédié ; veiller à ce que la personne symptomatique et la personne l'accompagnant portent un masque FFP2 ;
- rendre compte au référent covid-19 ;
- en l'absence de signe de détresse, le candidat concerné peut être autorisé à reprendre la composition de l'épreuve dans une salle dédiée ; à la fin de l'épreuve, il convient de demander à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis d'organiser son retour à domicile, selon l'avis médical ;
- en cas de signe de détresse respiratoire, dans la salle d'examen, dans la salle d'isolation ou à la sortie, il convient de contacter le SAMU (en composant le 15).


Ce protocole devra accompagner la convocation des étudiants et être rappelé à l'entrée de l'examen ou du concours.

1.3. ACCUEIL DES CANDIDATS

Établissement des convocations : préciser dans la convocation

- les mesures sanitaires qui devront être scrupuleusement suivies par les candidats sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du centre d'examen ;
- les règles d'isolement intégrant l'avis rendu par le Haut conseil de la Santé publique (HCSP) le 31 décembre 2021 (avis relatif aux mesures d'allègement de la stratégie d'isolement social et professionnel) et ayant conduit le Gouvernement à faire évoluer les durées d'isolement et de quarantaine à compter du 3 janvier 2022.

Statut vaccinal	... vous êtes testé positif Vous êtes cas contact
Schéma vaccinal complet	<ul style="list-style-type: none"> – Isolement de 7 jours – Isolement levé au bout de 5 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 5^{ème} jour et en l'absence de symptômes depuis 48 heures 	<ul style="list-style-type: none"> – Pas d'isolement – Test (PCR ou antigénique) le jour même – Autotest à J+2 et J+4
Schéma vaccinal incomplet	<ul style="list-style-type: none"> – Isolement de 10 jours – Isolement levé au bout de 7 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 7^{ème} 	<ul style="list-style-type: none"> – Isolement de 7 jours – Test (PCR ou antigénique) à la fin de l'isolement

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

La notion de « schéma vaccinal complet » s'apprécie de la manière suivante :

- jusqu'au 15 janvier, le schéma vaccinal complet correspond à deux doses. La règle des sept mois pour la 3^{ème} dose s'appliquera à partir du 15 janvier à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans ;
- à partir du 15 février, les délais vont évoluer : il faudra effectuer un rappel quatre mois après la deuxième dose pour avoir un schéma vaccinal complet.


Suite à l'évolution de l'épidémie et aux différentes mesures prises par le Gouvernement, vous devez consulter le site : <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

- les mesures pour diminuer le temps d'attente : le signalement précis de l'entrée ;
- les mesures barrières à respecter :
 - vérifier le port du masque FFP2 dès la file d'attente ; il devra être conservé pendant l'épreuve ;
 - se munir si possible d'un flacon de SHA ;
 - se munir d'un stylo personnel (émargement, copie) ;
- apporter les documents/ouvrages personnels nécessaires à l'épreuve.
 - le protocole mis en place en cas de symptômes ;
 - pour s'assurer de la restauration :
 - repas, en-cas personnel/eau ; encourager la prise des repas en extérieur ou en environnement aéré/ventilé avec une distanciation physique d'au moins 2m ;
 - sac poubelle hermétique pour mettre les restes et les masques utilisés.
- s'assurer que les candidats respectent la distance d'1m dans la file d'attente ;
- l'accueil des personnes handicapées se fera dans le respect des aménagements particuliers prévus pour le candidat auxquelles s'ajoutent les consignes spécifiques indiquées ci-dessus.

1.4. ORGANISATION DES TEMPS D'ÉPREUVE

Pendant le déroulement de l'épreuve

- vérification de la pièce d'identité posée sur la table de manière visible ou tendue à distance, distribution aux étudiants des sujets et des masques FFP2 par les surveillants avec masques FFP2 et nettoyage des mains au SHA, sans contact avec les candidats ;
- lavage systématique des mains avec le SHA avant de prendre la tablette informatique pour les ECN ;
- des lingettes ou produits désinfectants conformes à la norme précitée et compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones (y compris personnels), tables, chaises, etc. ;
- les documents/outils nécessaires à certaines épreuves seront apportés par les candidats ; ils ne peuvent être partagés, ils doivent faire l'objet d'une vérification par le personnel de surveillance ;

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

- porter son masque FFP2 et se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le SHA avant de continuer sa composition ;
- les étudiants ne sont pas autorisés à boire et à se restaurer dans la salle d'examen ainsi que dans les espaces informels de l'établissement et à proximité des distributeurs automatiques. La restauration est autorisée uniquement dans les restaurants universitaires, les cafétérias et les self-services.

Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le responsable de la salle d'examen, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.

Les salles d'examen sont aérées si possible en permanence et sinon régulièrement (au minimum plusieurs minutes toutes les heures).

1.5. APRES LES EPREUVES / ENTRE CHAQUE EPREUVE

Nettoyage-Désinfection

- aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres au moins 15 minutes), notamment pendant et après les opérations de nettoyage et désinfection et après évacuation de la salle ;
- ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence de candidats ou de personnels d'encadrement ;
- désinfecter les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (tables, chaises, etc.) ;
- nettoyer-désinfecter les toilettes.

2. MESURES SPECIFIQUES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES


2.1. ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

Le temps de préparation de l'épreuve orale obéit strictement aux mêmes règles que les épreuves écrites : délai de convocation, distanciation, préparation de la salle, consignes sanitaires, déplacements, etc.

Les candidats doivent conserver leurs effets personnels (valises, sacs, etc.) à proximité sans entraver la circulation des surveillants et ne peuvent être regroupés au fond de la salle. Le président du jury assure la mise en application des consignes sanitaires. Il a le pouvoir d'exclure tout candidat refusant de les appliquer.

En cas d'utilisation de tablettes ou autre matériel, le nettoyage avec lingettes désinfectantes doit être fait entre chaque vague de candidats. Un lavage des mains avec le SHA sera systématique pour les candidats avant de prendre la tablette informatique.

Les épreuves orales génèrent plus de déplacements au sein de l'établissement, d'arrivées et de départs au cours de la journée. La signalétique des entrées et sorties visible de loin, les marquages au sol

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours, année universitaire 2021-2022	Date : 4 janvier 2022
		Version n° 2

(rubalises, bornes, etc.) pour objectiver la distance physique d'un mètre doivent être soigneusement préparés, les consignes sanitaires affichées dans les salles de préparation ainsi que dans les espaces communs.

Les candidats doivent emporter avec eux leurs affaires personnelles et ne rien laisser dans la salle de préparation (valises, vêtements, etc.), afin de limiter les allers et retours.

La carte d'identité est présentée aux membres de la commission ou du sous-jury sans contact. L'émargement est fait avec le stylo du candidat.

Le masque FFP2 est obligatoire pour le jury et les candidats. La salle d'examen est organisée de manière à ce que la distanciation physique soit respectée entre les personnes (entre membres du jury et entre candidats et membre du jury).

Les salles d'examen sont aérées si possible en permanence et sinon régulièrement (au minimum plusieurs minutes toutes les heures) et entre chaque candidat.

Lorsque l'évaluation des compétences attendues de l'étudiant les rend indispensables, les épreuves orales comportant des manipulations ou expérimentations sont autorisées.

Le sujet d'interrogation est laissé par le candidat dans une bannette ou sac poubelle présents dans chaque salle d'interrogation. Les sujets sont ramassés chaque soir par le personnel d'entretien dûment équipé.

Le candidat ne doit rien laisser dans la salle et doit quitter la salle avec son masque. Pour quitter la salle d'interrogation et gagner l'extérieur, il suit un parcours balisé et en respectant la distanciation. Pour rappel : le masque est obligatoire sur l'ensemble des campus à l'intérieur comme à l'extérieur.

2.2. A L'ISSUE DE CHAQUE JOURNEE D'EPREUVES ORALES

En fin de journée d'oral, le nettoyage et l'aération des locaux obéissent aux mêmes règles que pour les épreuves écrites.